



# Saison 2021/2022

## HORAIRES DES COURS

### Activité - Restriction COVID

Cercle d'Escrime de Geispolsheim			Naissance
Lundi	18h30 19h45	M13 - M15 Leçon collective / individuelle	2007 à 2010
	20h00 20h30	M17 - Adultes Renforcement	2006 et avant
	20h30 22h00	M17 - Adultes Leçon collective / individuelle	
Mardi	-	-	-
Mercredi	16h30 17h30	Ecole Escrime Découverte de l'escrime	2015 à 2017
	17h45 19h15	M9 - M11 Leçon collective / individuelle	2011 à 2014
	19h30 21h15	M13 - M15 Leçon collective / individuelle	2007 à 2010
Jeudi	18h00 19h15	M9 - M11 Leçon collective / individuelle	2011 à 2014
	19h30 22h00	M17 - Adultes Leçon collective / individuelle	2006 et avant
Vendredi	-	-	-





# Saison 2021/2022

## Activité - Reprise complète

Cercle d'Escrime de Geispolsheim			Naissance
Lundi	18h30 20h00	<b>M13 - M15</b> Leçon collective / individuelle	2007 à 2010
	20h00 20h30	<b>M13 - M15 - M17 - Adultes</b> Renforcement	2006 et avant
	20h30 22h00	<b>M17 - Adultes</b> Leçon collective / individuelle	
Mardi	-	-	-
Mercredi	16h30 17h30	<b>Ecole Escrime</b> Découverte de l'Escrime	2015 à 2017
	17h30 19h00	<b>M9 - M11</b> Leçon collective / individuelle	2011 à 2014
	19h00 21h00	<b>M13 - M15</b> Leçon collective / individuelle	2007 à 2010
Jeudi	18h00 19h30	<b>M9 - M11</b> Leçon collective / individuelle	2011 à 2014
	19h30 22h00	<b>M17 - Adultes</b> Leçon collective / individuelle	2006 et avant
Vendredi	-	-	-

*Le club se réserve le droit de modifier ces horaires dans un souci d'optimisation de la qualité des cours (nombre d'élèves, niveaux, consignes sanitaires...). Ouverture de la salle pour des assauts libres possible durant les vacances scolaires, sous conditions.*

La reprise des cours aura lieu à partir du **Lundi 06 septembre 2021 pour les renouvellements,**  
à partir du **Lundi 13 septembre 2021 pour tous**

**Dans un souci d'apprentissage d'autonomie et de bon déroulement des cours, il est expressément demandé aux parents de ne pas rester dans la salle pendant les cours ni d'accompagner les enfants dans les vestiaires.**



# Saison 2021/2022

## EQUIPEMENTS

### A. ÉQUIPEMENT PERSONNEL

#### Pour toutes les catégories

Vous devez posséder :

- Vos **chaussures de sport** d'intérieur (semelle sans trace),
- Une **paire de chaussettes hautes** (chaussettes de foot, par exemple),
- Un **gant d'escrime** (achat groupé CLUB possible) dès la rentrée (celui-ci peut être prêté lors des cours d'essai).

#### Vous êtes compétiteur à partir de la catégorie M15 ET en 2<sup>ème</sup> année de pratique

Vous devez posséder 2 fils de corps et 2 armes

*Pour les M15, la 2<sup>ème</sup> arme, poignée droite, sera fournie par le club.*

#### Vous êtes en pratique loisir à partir de la catégorie M15 ET en 3<sup>ème</sup> année de pratique

Vous devez posséder votre fils de corps et votre épée (plus de location possible !).

### B. ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Il n'existe pas de rayon « escrime » dans les magasins de sports. Le matériel peut se commander auprès d'Escrime Diffusion, Prieur, Planète Escrime, Allstar soit par internet soit sur les stands lors des compétitions ou en passant par le club.

En passant par le club, vous pouvez bénéficier d'une réduction liée au volume de commande ou négociée avec le fournisseur. Le CEG ([ceg@escrime-geis.fr](mailto:ceg@escrime-geis.fr)) se charge de centraliser les commandes. Le matériel sera délivré sur paiement de la facture.

### C. ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT

La tenue : les tireurs devront entretenir la tenue mise à leur disposition pour la saison. Lavage en machine à 30-40°. Ne pas laver avec du linge de couleur ! Pas de séchage en machine ! Pas de repassage !

L'arme : le club met à disposition des tireurs un poids et une pige pour contrôler les armes, pensez à faire des contrôles réguliers ! Vous pouvez effectuer les réparations vous-même, ou demander à Etienne, responsable de l'atelier.

Les petites réparations des armes du club sont prises en charge par le club (petit matériel et temps de réparation).

Pour les débutants, en 1<sup>er</sup> année de licence, tout équipement loué et cassé vous sera facturé à 50 % de la valeur à neuf du matériel remplacé. Toutefois, le club prendra en charge le 1<sup>er</sup> remplacement. Se référer au règlement intérieur pour les autres conditions de facturation.

#### Années de naissance par catégories

<b>M5 (5 ans)</b>	: 2017	<b>M15 (14 – 15 ans)</b>	: 2008 et 2007
<b>M7 (6 – 7 ans)</b>	: 2016 et 2015	<b>M17 (16 – 17 ans)</b>	: 2006 et 2005
<b>M9 (8 – 9 ans)</b>	: 2014 et 2013	<b>M20 (18 – 19 – 20 ans)</b>	: 2004, 2003 et 2002
<b>M11 (10 – 11 ans)</b>	: 2012 et 2011	<b>Senior (21– 39 ans)</b>	: 2001 et avant
<b>M13 (12 – 13 ans)</b>	: 2010 et 2009	<b>Vétéran (40 ans et +)</b>	: 1982 et avant